

Legal notice campagne GROHE RED Action Cashback

La présente action GROHE Red, offerte par GROHE Belux, Diependaalweg 4a à 3020 Winksele, est soumise aux conditions et dispositions telles que reprises ci-après.

Pour les consommateurs, la présente garantie commerciale constitue un complément par rapport à la garantie légale, qui reste d'application.

Tout client non-professionnel (consommateur) pourra, aux conditions reprises ci-dessous, obtenir le remboursement d'une somme de 100€ du prix d'achat du nouveau GROHE Red.

COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT?

- Complétez vos coordonnées sur la page dédiée à l'action sur le site www.grohe.be avant le 1 mars 2018 au plus tard;
- Uploadez la facture de votre achat qui reprend visiblement l'acquisition du nouveau GROHE Red.

Toute demande postérieure à la date susmentionnée ne sera pas prise en compte. Maximum une demande par ménage. Le cashback de 100€ sera versé au compte indiqué par le client dans un délai de 30 jours ouvrables suivant l'enregistrement, pour autant que la demande soit complète et valable. Les demandes incomplètes ou non-valables ne seront pas éligibles pour remboursement.

QUELS PRODUITS TOMBENT SOUS L'ACTION CASHBACK ?

Afin d'être éligible pour remboursement, le produit :

- doit faire partie de la gamme GROHE 'RED',
- doit être *acheté*
 - pendant la période d'action, à savoir du 15/11/2017 jusqu'au 31/01/2018 inclus,
 - dans un des points de vente physiques, reconnus par GROHE Belux et repris dans le store locator du site web www.grohe.be (via 'Trouver un partenaire Grohe'),

Sont exclus du remboursement:

- les produits achetés *online* ;
- les produits achetés *en-dehors de la Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg* qui sont installés en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg;

La présente action n'est pas cumulable avec d'autres actions.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter GROHE par mail : marketing.be@grohe.com, ou par téléphone : 016 230 660).